

AVRIL 2025

**Informations pour
l'inscription pédagogique
au semestre 5**

- ❑ Règles de progression
- ❑ En cas de redoublement
- ❑ Deuxième session
- ❑ Inscriptions administrative et pédagogique en L3

Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC)

LES BCC ?

TOUS SAVOIR EN 5 QUESTIONS !

Suite à la réforme du BAC, à la loi « orientation et réussite étudiante » et à l'arrêté Licence de 2018, le diplôme national de Licence est aujourd'hui structuré en Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC).

Qu'est-ce qu'un BCC ?

- Un BCC permet l'acquisition d'une ou plusieurs compétences reconnues par le monde professionnel.
- Un BCC correspond à une partie de la Licence.

Et plus précisément ?

- Un BCC regroupe plusieurs Unités d'Enseignement (UE) cohérentes, de différents niveaux (débutant, intermédiaire, avancé) et positionnées tout au long de la Licence.
- Un BCC peut s'étendre sur un à quatre semestres.

Comment je valide un BCC ?

- Chaque BCC est évalué selon des règles de validation spécifiques à chaque Mention de Licence.
- Pour plus de détails sur ma Mention, je consulte le règlement des études (voir au verso).

Comment je valide ma Licence ?

- Pour obtenir ma Licence, je dois valider TOUS les BCC.
- Attention ! Les BCC ne se compensent pas entre eux.

A qui puis-je m'adresser pour en savoir plus ?

- Aux directeurs des études et/ou aux responsables de Mention pour toute question sur mon parcours.

➤ Règlement des études

Pour connaître toutes les règles de progression et de compensation des BCC ainsi que les modalités de validation de ma Licence.



<https://bcc-st.emi.u-bordeaux.fr/>

Si tous les BCC de l'année en cours sont validés **indépendamment** (pas de compensation entre BCC) :
Progression en L3

**Si un des BCC n'est pas validé
(moyenne < 10/20)**

**Redoublement pour refaire les UE non
validées dans les BCC non validés**

EN CAS DE REDOUBLEMENT

Tous les BCC et les UE validés sont conservés
Les UE non validées, acquises par compensation, dans
des BCC validés ne pourront pas être refaites

Si tous les BCCs du S3 OU du S4 sont validés:
possibilité **d'effectuer un stage**
à la place du S3 ou du S4

Mail Directeur des études : de-mismi@u-bordeaux.fr

DEUXIÈME SESSION

- ▶ Vous devrez indiquer **dans les délais prévus** les épreuves que vous voulez repasser (**parmi les UE non acquises dans les BCCs non validés**).
- ▶ Ces démarches se font *via* votre **ENT (pas d'inscription automatique)**
- ▶ La note de **2^{ème} session se substituera** alors à celle de **1^{ère} session**.
- ▶ **La règle de calcul de 2^{ème} session peut être différente** de celle de 1^{ère} session conformément à la fiche d'UE.

DEUXIÈME SESSION

Les inscriptions aux 2^{ème} sessions des UE des BCCs non validés se font en même temps, immédiatement après les résultats de l'année :

du 6 juin 2025 au 9 juin 2025

Les examens de 2^{ème} session de L2 auront lieu du
23 juin 2025 au 4 juillet 2025

(Résultats 2^{ème} session : 16 juillet 2025 soir)

INSCRIPTION PEDAGOGIQUE POUR LE S5

Pour tous les étudiants de L2 actuels (« futurs » redoublants compris):

- 1) A partir du **1 juillet 2025** : réinscription **administrative** par votre ENT
- 2) Puis Inscription **pédagogique par IPWeb** sur votre ENT :
« Mon cursus » **puis** « Saisir mes inscriptions pédagogiques »
entre le 1 juillet 2025 et le 27 août 2025

Mail Directeur des études : de-mismi@u-bordeaux.fr